

RÉSUMÉ

Extrait de:
Yves Bertoncini et Thierry Chopin,
"Des visages sur des clivages:
les élections européennes de mai 2014".
*Études et Rapports N. 104, Notre Europe – Institut Jacques
Delors, avril 2014.*

Les élections européennes des 22-25 mai 2014 conduiront à l'élection de 751 députés européens (dont 74 élus en France), appelés à représenter quelques 507 millions d'Européens. Elles constituent un rendez-vous démocratique majeur pour les citoyens européens, autour de trois séries d'enjeux politiques.

1. Des élus qui exercent leurs pouvoirs dans un cadre partisan

- Les citoyens européens sont appelés à choisir directement les visages qui incarneront l'UE au Parlement européen jusqu'à 2019; ils peuvent aussi influencer le choix du prochain président de la Commission et la répartition des responsabilités au sein du Collège des commissaires (*pages 14 à 24*).
- Les parlementaires élus en mai 2014 disposeront de pouvoirs de décision substantiels (90% des pouvoirs législatifs de l'UE), dont les élus actuels ont amplement fait usage. Ils auront notamment à définir la contribution de l'UE à la sortie de crise, l'évolution des fondements de l'UE (euro, libre circulation etc.) et la nature de ses interventions internationales (commerce, Russie, etc.) (*pages 24 à 39*).
- Les nouveaux élus européens sont appelés à rejoindre 7 ou 8 groupes politiques (démocrates-chrétiens, libéraux, socialistes, verts, gauche radicale, etc.), qui structurent le fonctionnement du Parlement européen et le contenu de ses décisions, sur la base d'une logique de compromis (*pages 39 à 47*).

2. Des élus européens formant des majorités à géométrie variable

Parce qu'ils ne sont pas tenus de soutenir un gouvernement, les élus européens forment trois types de « majorités à géométrie variable », qu'il est éclairant d'analyser en présentant les votes exprimés par les élus français et européens sur une vingtaine d'enjeux clés :

- Les « majorités de consensus » (près de 40% des votes analysés par VoteWatch Europe) rassemblent des élus de la plupart des groupes politiques, y compris le FN et le Front de gauche, sur des enjeux comme les OGM ou la Taxe sur les transactions financières (*pages 54 à 61*).
- Les « majorités de grande coalition » (près de 30% des votes analysés par VoteWatch Europe) réunissent principalement les élus des groupes PPE (UMP et centristes) et S&D (PS), sur des enjeux relativement divers tels l'union bancaire, le budget européen ou la réforme de la PAC (*pages 61 à 73*).
- Les « majorités de confrontation » (près de 30% des votes analysés par VoteWatch Europe) opposent les élus de droite et du centre et ceux de la gauche et du centre, notamment sur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux comme les négociations commerciales transatlantiques, l'extension du congé maternité ou la taxation des activités polluantes (*pages 73 à 83*).

3. De nouveaux rapports de force politiques entre les futurs élus européens

- Les rapports de force dans le nouveau Parlement européen seront largement déterminés par les résultats enregistrés dans les 8 pays les plus peuplés de l'UE (ou « *Swing states* ») ainsi que par l'évolution relative des scores par rapport à 2009 (*pages 84 à 88*).
- Les enquêtes d'opinion réalisées depuis 6 mois laissent entrevoir une très large avance des élus des groupes PPE et S&D (un peu plus de 200 sièges chacun), mais aussi une lutte particulièrement indécise pour déterminer lequel de ces deux groupes arrivera en tête, le PPE étant en recul et le S&D en hausse (*pages 88 à 90*).

- Les libéraux et la gauche radicale pourraient se disputer la 3^e place, tandis que les formations europhobes de droite et d'extrême droite devraient enregistrer une forte poussée en nombre de sièges, sans toutefois occuper une place centrale au sein de l'hémicycle strasbourgeois (*pages 90 à 92*).
- Les rapports de force entre délégations nationales devraient évoluer au sein des principaux groupes politiques : les Britanniques pourraient par exemple devenir la première délégation au sein du groupe S&D, les Polonais la première au sein du groupe « CRE », tandis que les délégations françaises au sein des groupes PPE, S&D et Verts devraient perdre de l'influence (*pages 93 à 99*).
- Une grande coalition droite-gauche pourrait advenir pour la nomination du Président de la Commission et de ses membres, tandis que des coalitions à géométrie variable davantage influencées par la gauche devraient se former pour l'ensemble des votes de la période 2014-2019 (*pages 99 à 101*).

C'est *in fine* le vote des Européens qui déterminera le rapport de force partisan sur la base duquel le contenu des décisions législatives et budgétaires du Parlement européen sera défini à partir du 25 mai 2014 et pour les 5 prochaines années.